



Obtenez la certification

**Votre guide pratique du processus de certification
Chaîne de Garantie d'Origine du MSC**

Référentiel Chaîne de Garantie d'Origine du MSC : Version par défaut

Pour les organisations disposant d'un ou de plusieurs sites commercialisant des produits de la mer certifiés, par exemple un négociant opérant depuis un bureau unique ou un transformateur possédant plusieurs usines.

Sommaire

Bienvenue	03
Avez-vous besoin de la certification ?	05
Le processus de certification	06
Se préparer pour l'audit	09
L'audit	10
Après l'audit	13
Utilisation des marques déposées MSC et ASC pour commercialiser des produits de la mer certifiés	15
Conserver votre certification	16
Se conformer aux exigences relatives au travail forcé et au travail des enfants	19
Restez en contact avec votre organisme de certification	22





Bienvenue

Rejoignez le mouvement international qui soutient fièrement les pêcheries durables certifiées selon le Référentiel Pêcheries du Marine Stewardship Council (MSC) et les élevages responsables certifiés selon les Référentiels de l'Aquaculture Stewardship Council (ASC). Ensemble, nous pouvons préserver les stocks mondiaux de poisson pour les générations futures.

Le Référentiel Chaîne de Garantie d'Origine du MSC permet la traçabilité des produits de la mer certifiés jusqu'à une source durable certifiée. Le but de ce guide est de vous présenter les étapes du processus de certification. Ce guide présente le référentiel Chaîne de Garantie d'Origine par défaut version 5.0. Pour toute question, quelle que soit l'étape concernée, votre équipe locale du MSC ou de l'ASC est à votre disposition.

Contactez votre antenne locale du MSC à

✉ www.msc.org/commercial-contacts

Contactez votre antenne locale du ASC à

✉ www.asc-aqua.org/what-you-can-do/get-certified/chain-of-custody

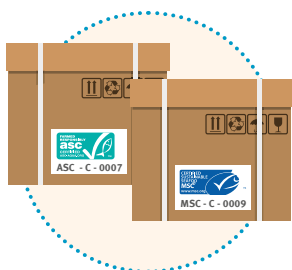
Référentiel Chaîne de Garantie d'Origine du MSC :

La version par défaut repose sur cinq principes



Principe 1 :

Les entreprises doivent acheter des produits certifiés auprès d'un fournisseur certifié



Principe 2 :

Les produits certifiés sont clairement identifiables



Principe 3 :

Les produits certifiés sont séparés des produits non certifiés



Principe 4 :

Les produits certifiés sont traçables et les volumes sont consignés



Principe 5 :

L'entreprise dispose d'un système de gestion

Avez-vous besoin de la certification ?

Le Référentiel Chaîne de Garantie d'Origine du MSC est un référentiel de traçabilité et de séparation des produits applicable à l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement, d'une ferme ou pêcherie certifiée jusqu'au vendeur final.

Exemples d'entreprises éligibles à la certification Chaîne de Garantie d'Origine

- Un poissonnier traitant avec des consommateurs et des restaurateurs.
- Une entreprise de produits de la mer possédant une agence commerciale, une usine de transformation et un entrepôt.

Quand la certification Chaîne de Garantie d'Origine n'est-elle pas nécessaire

- Votre entreprise achète des produits certifiés pré-emballés qui seront vendus au consommateur final sans être ouverts, reconditionnés ou réétiquetés. Ces articles sont désignés comme des produits inviolables prêts à la consommation. Les emballages de vente au détail de bâtonnets de poisson surgelés ou de boîtes de filets de maquereau fumé sont des exemples de produits inviolables prêts à la consommation.
- Votre entreprise achète des produits certifiés, mais ne souhaite pas les vendre en tant que tels. Dans ce cas, la chaîne de garantie d'origine est interrompue et vos clients ne pourront pas revendiquer l'achat de produits certifiés.
- Votre entreprise n'assume pas la responsabilité légale des produits de la mer certifiés. Cela peut être le cas si votre entreprise assure la prestation de services contractuels pour des entreprises certifiées et, par conséquent, peut être couverte par le certificat Chaîne de Garantie d'Origine de votre client en tant que sous-traitant.

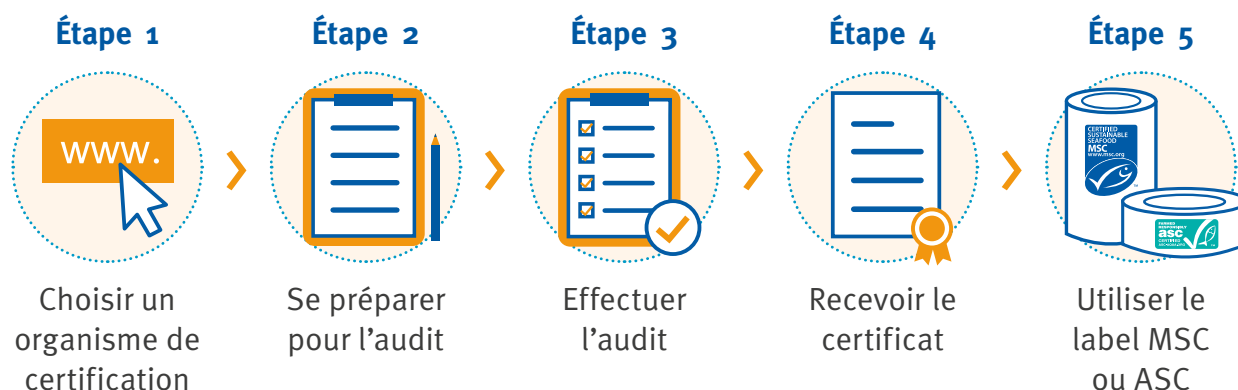
Entreprises non éligibles à la certification Chaîne de Garantie d'Origine

- Une entreprise ayant été condamnée pour travail forcé ou travail des enfants au cours des deux dernières années.
- Une entreprise dont le certificat a été retiré pour rupture de la chaîne de garantie d'origine au cours des deux dernières années.
- Une entreprise dont le certificat a été suspendu au cours des six derniers mois.
- Activités de pêche ou aquacoles assistées qui ne relèvent pas du Référentiel Pêcheries du MSC ou du Référentiel Fermes de l'ASC.

Le processus de certification

Le Marine Stewardship Council (MSC) et l'Aquaculture Stewardship Council (ASC) se sont associés pour partager le référentiel Chaîne de Garantie d'Origine. Cela signifie que vous pouvez faire l'objet d'un seul audit de certification qui couvre les produits MSC et ASC.

La certification Chaîne de Garantie d'Origine comporte cinq étapes :



Le processus de certification Chaîne de Garantie d'Origine est géré par un organisme de certification indépendant et accrédité depuis la candidature jusqu'à l'obtention du certificat. L'organisme de certification nommera un auditeur, généralement une personne possédant une expertise en audit de traçabilité. L'auditeur sera votre interlocuteur le plus fréquent tout au long du processus de certification.

Si vous avez déjà effectué des audits pour d'autres programmes, par exemple, des programmes reconnus par l'Initiative Mondiale de la Sécurité Alimentaire (Global Food Safety Initiative - GFSI) ou le BIO, il est utile de vérifier auprès de votre organisme de certification s'il est possible d'intégrer des audits Chaîne de Garantie d'Origine du MSC dans votre calendrier d'évaluation.

BON À SAVOIR

Une préparation et une gestion appropriées du projet sont essentielles pour un processus de certification fluide, peu coûteux et effectué dans les délais. Il est important de désigner un membre du personnel ou un chef de projet qui se chargera de la gestion du processus de certification. Cet interlocuteur MSC fera le lien avec l'organisme de certification et devra se familiariser avec ce guide et le Référentiel Chaîne de Garantie d'Origine du MSC.



Étape 1 Choisir un organisme de certification

Un organisme de certification a pour mission de réaliser une évaluation tierce indépendante des procédures de chaîne de garantie d'origine de votre entreprise et de nommer un auditeur pour effectuer l'audit.

La première étape consiste à choisir un organisme de certification actif dans la région de votre entreprise. Tous les organismes de certification répertoriés ont été approuvés par [une organisation indépendante](#), l'ASI (Assurance Services International).

Nous vous recommandons de démarcher plusieurs organismes de certification afin de pouvoir comparer leurs devis. Le coût total d'un processus de certification complet est susceptible d'inclure des frais de déplacement, des frais d'audit et, éventuellement, d'autres frais annexes. Assurez-vous d'avoir une idée des coûts engendrés à long terme. Le MSC ne peut pas influencer sur le coût d'une certification et il ne percevra aucun pourcentage de cette somme.

Afin d'établir un devis pour votre certification, les organismes de certification peuvent demander :

- Quelles espèces souhaitez-vous acheter et vendre en tant que certifiées ?
- Quelles activités effectuez-vous sur les produits de la mer certifiés (par exemple, conditionnement, transformation ou commerce) ?
- Avez-vous des fournisseurs certifiés ?
- Où est implantée votre entreprise et combien de sites possède-t-elle ?
- Prévoyez-vous de solliciter des sous-traitants pour transformer, conditionner, transporter ou stocker des produits de la mer certifiés ?
- Manipulez-vous des produits certifiés et non certifiés ?

Lorsque vous aurez accepté un devis, l'organisme de certification vous enverra un contrat.



Étape 2 Se préparer pour l'audit

L'audit peut se dérouler de manière simple et fluide si vous avez élaboré un plan clair des opérations à effectuer, par qui et dans quels délais.

Formation du personnel

Votre entreprise doit s'assurer que l'ensemble du personnel responsable comprend son rôle dans le maintien de la chaîne de garantie d'origine et de la traçabilité. Le Référentiel Chaîne de Garantie d'Origine définit le « personnel responsable » comme celui qui prend des décisions ou applique des procédures pouvant affecter l'intégrité des produits de la mer certifiés.

Votre entreprise pourra intégrer une formation consacrée à la chaîne de garantie d'origine au sein d'un programme existant de formation du personnel. Vous pouvez choisir la méthode qui vous convient pour la formation : en personne, en ligne ou sur papier. Elle peut en outre être dispensée par toute personne qui connaît les exigences ou est capable de les apprendre rapidement. Il est important de conserver des archives du programme de formation de votre personnel. Adressez-vous à votre antenne locale du MSC pour obtenir des supports de formation dans votre langue.

Liste de vérification pré-audit et modification de vos opérations

Utilisez la [liste de vérification pré-audit du MSC](#) pour déterminer non seulement combien de critères du Référentiel Chaîne de Garantie d'Origine sont actuellement respectés par votre entreprise, mais également pour connaître les améliorations à apporter au niveau opérationnel.

Si vous devez inclure de nouveaux processus, procédures et systèmes pour vous conformer au Référentiel, assurez-vous qu'ils fonctionnent avant votre audit. Même en l'absence de changement, il peut être judicieux de procéder à une vérification pratique sur site avant de programmer un audit, afin d'éviter les cas de non-conformité.

Planification de votre audit

Lorsque vous choisissez une date pour l'audit, n'oubliez pas d'en convenir à l'avance avec l'auditeur en fonction de ses disponibilités. Pensez également à demander à ce que l'audit soit effectué dans votre langue.



**RETROUVEZ LA LISTE DE VÉRIFICATION
PRÉ-AUDIT DU MSC SUR :**

www.msc.org/docs/coc-pre-audit-checklist-V2



Étape 3 L'audit

L'auditeur recherchera des preuves de l'efficacité et de la durabilité des procédures, processus, systèmes et formations mis en place par votre entreprise pour satisfaire aux exigences du Référentiel Chaîne de Garantie d'Origine. L'auditeur demandera à passer en revue les documents ou archives, à s'entretenir avec le personnel et à voir votre processus en action.

Site de l'audit

La majorité des audits auront lieu sur site, dans les locaux de votre entreprise, et un audit sera réalisé sur chaque site inclus dans le certificat.

Des audits initiaux peuvent être effectués à distance si les entreprises ou les sites répondent aux deux critères suivants :

- Les entreprises ne sous-treatent pas de transformation ou reconditionnement de leurs produits.
- Aucun autre facteur de risque accru ne justifierait un audit sur site.

Durée de l'audit

La durée de l'audit variera en fonction de la taille de votre entreprise, de la complexité de vos opérations et du nombre d'espèces certifiées que vous prévoyez d'acheter et de vendre en tant que produits certifiés.

Le MSC ne fixe pas de durée minimale d'audit, sauf pour les entreprises qui :

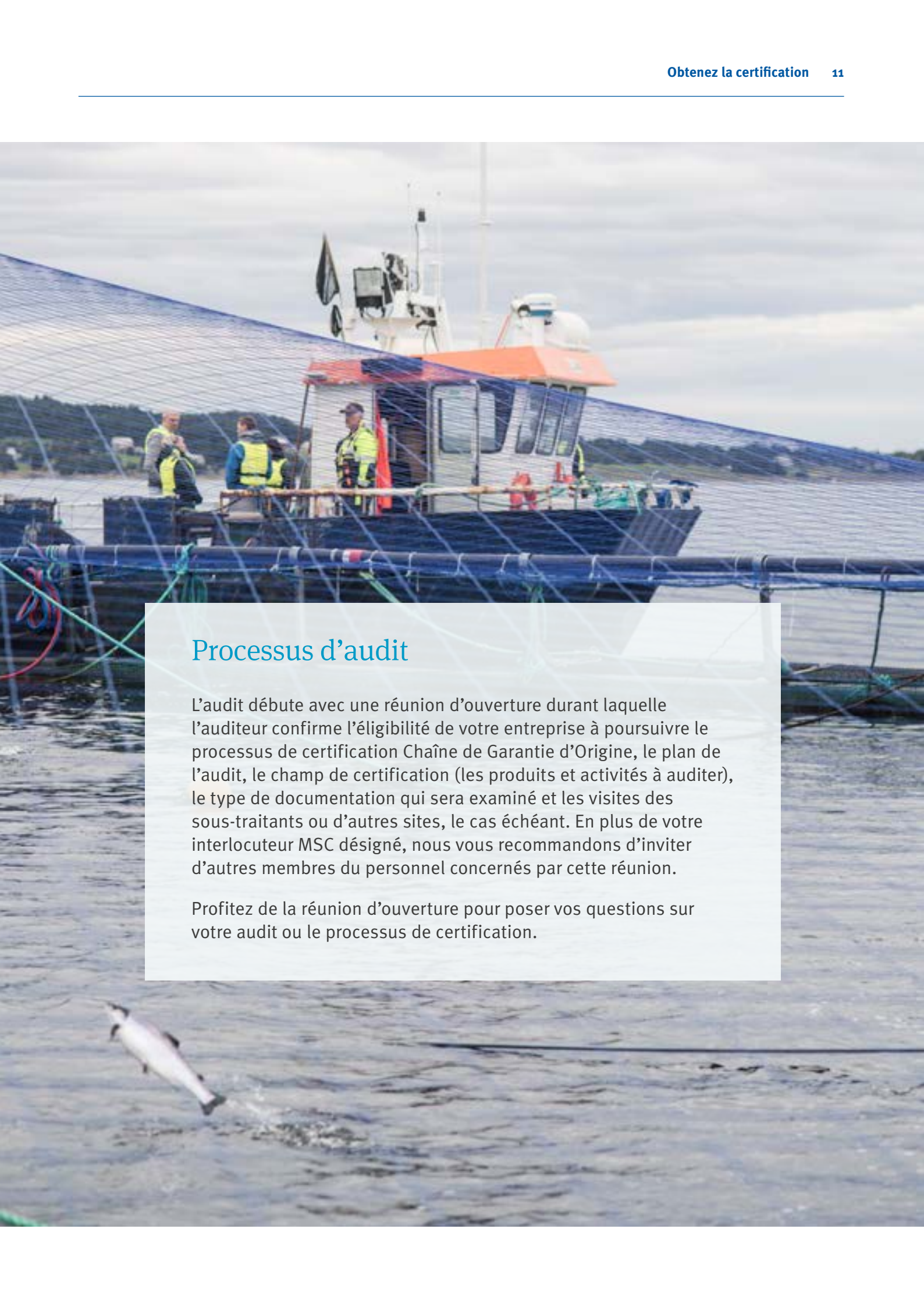
- sont des transformateurs ou transformateurs sous-traitants
- sont situées dans un pays avec un score de transparence inférieur à 41 selon le dernier Indice de perception de la corruption (*Vérifiez l'Indice de perception de la corruption de Transparency International pour votre pays sur www.transparency.org/research/cpi)
- manipulent des produits de la mer certifiés et non certifiés
- achètent plus de 5 000 tonnes ou plus de 20 lots de produits de la mer par an (à la fois certifiés et non certifiés).

Pour les entreprises réunissant tous ces critères, le MSC fixe une durée d'audit minimale de 12 heures sur site, réparties sur deux jours ouvrables.

BON À SAVOIR



Il n'est pas rare que les entreprises n'aient pas encore acheté de produit de la mer certifié au moment de leur audit initial. Dans ce cas, l'auditeur vérifie des produits similaires afin d'évaluer les mesures mises en place visant à identifier, séparer et tracer les produits.



Processus d'audit

L'audit débute avec une réunion d'ouverture durant laquelle l'auditeur confirme l'éligibilité de votre entreprise à poursuivre le processus de certification Chaîne de Garantie d'Origine, le plan de l'audit, le champ de certification (les produits et activités à auditer), le type de documentation qui sera examiné et les visites des sous-traitants ou d'autres sites, le cas échéant. En plus de votre interlocuteur MSC désigné, nous vous recommandons d'inviter d'autres membres du personnel concernés par cette réunion.

Profitez de la réunion d'ouverture pour poser vos questions sur votre audit ou le processus de certification.

Pendant l'audit, l'auditeur va :

Contrôler

- ☐ Les mesures prises par votre entreprise et tout sous-traitant pour séparer et identifier les produits de la mer certifiés afin d'éviter qu'ils ne se mélangent aux produits non certifiés
- ☐ L'autorisation d'utiliser le label MSC et le logo ASC en exigeant la preuve que les designs d'emballage sont approuvés et couverts par un accord de licence d'utilisation valide. Reportez-vous à la page 15 pour en savoir plus.
- ☐ Que les quantités d'ingrédients non certifiés utilisés ont été correctement calculées (le cas échéant)
- ☐ Votre score de risque associé aux conditions de travail, et si un audit des conditions de travail est requis

Examiner

- ☐ Le(s) système(s) de gestion pour chaque activité concernée par l'audit (p. ex. commercialisation, distribution, transformation)
- ☐ Le contenu et la mise en œuvre des procédures écrites (p. ex. les protocoles de séparation, les listes d'achats approuvées, les manuels de formation)
- ☐ Le contrat de transformation de produits de la mer certifiés pour le compte d'autres entreprises (le cas échéant)
- ☐ Les archives prouvant l'achat, la réception, la vente et la manipulation physique d'espèces certifiées

Interroger

- ☐ Plusieurs membres du personnel responsable sur leurs compétences, leur compréhension et leur application des procédures de la chaîne de garantie d'origine (p. ex., l'auditeur peut demander à des membres du personnel d'expliquer leur rôle pour assurer l'intégrité des produits)

Vérifier

- ☐ Les archives de votre entreprise et de tout sous-traitant, le cas échéant :
 - Tests de traçabilité : correspondance entre les entrées et sorties, grâce aux numéros de livraison et aux enregistrements de traçabilité interne, d'achat, de manipulation et d'approvisionnement
 - Correspondance entre les achats et les enregistrements de livraison des produits
 - Bilan des entrées et sorties sur une période et/ou un lot, ce qui comprend le calcul et l'évaluation d'un taux de conversion (rendement)
- ☐ La conformité de votre entreprise avec les exigences pertinentes du MSC en matière d'audit des conditions de travail par une tierce partie

Test de traçabilité

Dans certaines circonstances bien précises, votre auditeur peut prélever des échantillons de produits de la mer certifiés pour réaliser des tests de traçabilité, comme des tests ADN.

Réunion de clôture de l'audit

À la fin de l'audit, l'auditeur organisera une réunion de clôture pour présenter ses conclusions. Il s'assurera également que le champ d'application de la certification et la liste des fournisseurs et des sous-traitants sont corrects, et que vous savez quand informer l'organisme de certification de toute modification apportée à votre certificat.



Étape 4 Après l'audit

Votre auditeur vous enverra un rapport d'audit dans un délai de 10 jours ouvrables, détaillant toutes les non-conformités.

Non-conformités

Un auditeur peut identifier une non-conformité lorsqu'il constate un écart par rapport à l'une des exigences du Référentiel Chaîne de Garantie d'Origine du MSC. Un délai vous sera accordé pour passer en revue les constatations et décider de la manière d'y remédier.

	Actions requises
Non-conformités mineures Lorsque votre entreprise ne se conforme pas au Référentiel Chaîne de Garantie d'Origine du MSC, mais que l'intégrité de la chaîne de garantie d'origine n'est pas compromise.	Envoi à l'organisme de certification d'un plan d'action efficace avec des mesures correctives en précisant leur délai de mise en œuvre. Votre entreprise ne sera pas certifiée tant que le plan d'action n'aura pas été envoyé à l'organisme de certification et que ce dernier ne l'aura pas validé.
Non-conformités majeures Lorsque votre entreprise ne se conforme pas au Référentiel Chaîne de Garantie d'Origine du MSC et l'intégrité de la chaîne de garantie d'origine est compromise.	Envoi à l'organisme de certification d'un plan d'action efficace comprenant l'analyse des causes fondamentales ainsi que des mesures correctives avec leur délai de mise en œuvre, afin de remédier à la non-conformité dans les 90 jours suivant l'audit initial. Si vous ne pouvez pas répondre à cette demande, un nouvel audit initial devra être réalisé pour votre entreprise.

Exemples de non-conformités

Si l'auditeur s'aperçoit que votre personnel présente des connaissances et une compréhension insuffisantes de son rôle en lien avec la chaîne de garantie d'origine et que cela peut compromettre l'intégrité des produits.

Si votre auditeur constate que vous ne vous êtes pas conformé aux exigences relatives au travail forcé et au travail des enfants.

BON À SAVOIR

Si votre personnel ne sait pas distinguer les produits de la mer certifiés des produits de la mer non certifiés, cela peut entraîner une non-conformité. L'utilisation d'étiquettes, de codes et de marques pour les différencier est un moyen de maintenir la chaîne de garantie d'origine.

Décision de certification

Votre organisme de certification doit prendre la décision d'accorder ou non la certification dans les 30 jours suivant l'audit ou dans les 30 jours suivant la réception d'éléments probants entraînant la clôture ou la rétrogradation d'une non-conformité. L'organisme de certification vous enverra une version finalisée du rapport d'audit dans les 10 jours suivant cette décision.

Si nécessaire, il vous sera demandé de signer certaines sections du rapport d'audit afin de confirmer son exactitude. Votre organisme de certification chargera ensuite les informations dans la base de données du MSC ou de l'ASC comprenant le champ certification, les sous-traitants, les fournisseurs, la date d'audit, le rapport d'audit final, votre certificat et le code unique de chaîne de garantie d'origine.

Félicitations, vous êtes certifié !

Une fois la certification obtenue, votre statut apparaîtra comme « Valide » dans [l'Annuaire fournisseurs du MSC](#) et/ou [l'Annuaire fournisseurs de l'ASC](#). Vous pouvez officiellement vendre des produits de la mer certifiés MSC et/ou ASC.

Le rapport d'audit et les informations confidentielles ne seront pas inclus dans l'Annuaire fournisseurs du MSC et de l'ASC. L'Annuaire est la source officielle de vérification de la validité du certificat. Les entreprises qui n'ont pas de certificat Chaîne de Garantie d'Origine valide dans cet Annuaire ne peuvent pas être sollicitées en tant que fournisseur certifié.

Comprendre votre certificat Chaîne de Garantie d'Origine

- **Champ d'application du certificat :** Le champ d'application de votre certificat comprendra les espèces certifiées prises en charge et les activités réalisées en rapport avec des produits de la mer certifiés. Les activités comprises dans le champ d'application sont définies dans un tableau à la fin de ce guide.
- **Produits compris dans le champ d'application :** Tous vos produits de la mer ne doivent pas nécessairement être certifiés MSC pour obtenir la certification Chaîne de Garantie d'Origine.
- **Les sites couverts par votre certificat :** Tous les sites prenant physiquement possession ou assumant la responsabilité légale d'un produit certifié doivent être inclus dans le certificat. Ces emplacements (installations, usines, entrepôts, bureaux) sont désignés en tant que « Sites » dans le Référentiel.
- **Types de certificat pour le Référentiel par défaut :**
La certification d'un seul site est désignée en tant que « Certificat de site unique ».
La certification de plusieurs sites est désignée en tant que « Certificat multi-sites ».



Étape 5 Utilisation des marques déposées du MSC et de l'ASC

Les labels MSC et ASC sont un outil efficace pour communiquer sur la durabilité avec les consommateurs de produits de la mer. Votre entreprise doit signer une licence d'utilisation du logo pour être en droit d'apposer toute marque déposée MSC et/ou ASC sur des supports visibles qui seront présentés à des fins promotionnelles aux consommateurs finaux ou à des clients professionnels.

L'accord de licence peut être signé pendant la période de candidature à la certification de votre entreprise ou après votre premier audit. Cela permet ainsi à votre entreprise d'obtenir les fichiers haute-résolution du label MSC et/ou du logo ASC à utiliser sur les emballages. Outre la signature d'une licence d'utilisation, votre entreprise devra présenter les designs d'emballages et fournir un [Formulaire de validation produit](#) dûment rempli comprenant des informations sur le produit que vous prévoyez de vendre avec les marques déposées du MSC et/ou de l'ASC. Si vous utilisez le logo ASC pour des transactions avec des professionnels en B-to-B, une validation est également nécessaire. Cela n'est pas requis si vous utilisez le sigle « MSC » et/ou « ASC » à des fins de traçabilité, d'identification ou de formation interne.

Pour des informations supplémentaires, rendez-vous sur : www.msc.org/fr/espace-pro/utiliser-le-label-msc ou www.asc-aqua.org/our-logo



Conserver votre certification

Votre certificat est valide pour trois ans. Pendant cette période, votre entreprise sera soumise à des audits de surveillance. Les audits de recertification ont lieu tous les trois ans.

Audits de surveillance

Les audits de surveillance sont annuels. Cet intervalle peut être étendu à 18 mois si n'importe lequel des critères suivants est rempli et qu'aucun autre facteur de risque élevé n'est identifié :

- Tous les produits de la mer pris en charge sont certifiés.
- Votre entreprise ou site agit uniquement en tant que négociant (achat/vente) de produits certifiés.
- Les produits de la mer certifiés ne sont manipulés que dans des boîtes ou des conteneurs fermés et ne sont en aucun cas reconditionnés, transformés ou modifiés.

Les audits de surveillance peuvent être réalisés à distance si tous les critères suivants sont réunis :

- Votre entreprise ou site agit uniquement en tant que négociant (achat/vente).
- Le pays dans lequel vous opérez a un score de transparence supérieur à 41 selon le dernier Indice de perception de la corruption.
- Aucun autre facteur de risque élevé n'a été identifié.

Bien que cette probabilité soit faible, votre entreprise est susceptible de faire l'objet d'un audit de contrôle inopiné. Chaque organisme de certification est tenu de réaliser des audits inopinés d'au moins 1 % de ses clients. Dans ce cas, vous ne serez pas informé de la date précise de l'audit, mais seulement de la période de six mois durant laquelle il surviendra. Cet audit comptera automatiquement comme votre audit de surveillance planifié.

Planification des audits de surveillance

Les audits de surveillance doivent être programmés 12 ou 18 mois après la date de certification et peuvent être effectués 90 jours avant ou après la date butoir de l'audit, ce qui vous permet de planifier une date qui vous convient.

Non-conformité détectée lors d'un audit de surveillance

Lors de l'audit de surveillance, l'auditeur peut soulever une non-conformité lorsqu'il y a un écart par rapport au Référentiel. Dans ce cas, votre entreprise doit prendre les mesures suivantes :

Non-conformités mineures	Non-conformités majeures
Résolution requise avant le prochain audit planifié. Si l'auditeur constate la même non-conformité mineure lors de l'audit suivant, cela deviendra une non-conformité majeure.	Vous êtes tenu de transmettre un plan d'action efficace à l'organisme de certification dans les 30 jours suivant l'audit, et d'y inclure l'analyse des causes fondamentales ainsi que des mesures correctives (avec leur délai de mise en œuvre) pour clôturer ou rétrograder la non-conformité. Si vous êtes dans l'incapacité de le faire, votre certificat sera suspendu.

Exigences relatives au travail forcé et au travail des enfants

Veillez noter qu'en ce qui concerne les exigences relatives au travail forcé et au travail des enfants, toute non-conformité majeure doit être résolue. Elles ne peuvent pas être rétrogradées. Un certificat peut être invalidé à tout moment s'il est avéré qu'une entreprise a été condamnée pour travail forcé ou travail des enfants au cours des deux dernières années.

Suspension du certificat

Le système de classement des non-conformités alerte votre entreprise et lui donne l'occasion de mettre en place des améliorations pour éviter une suspension de certificat. Si l'intégrité du produit est compromise ou si la chaîne de garantie d'origine est interrompue, votre certificat est susceptible d'être suspendu immédiatement.

Un certificat peut être suspendu dans les situations suivantes :

- Une faille démontrable de la chaîne de garantie d'origine est causée par les actions ou les inactions de l'entreprise.
- L'entreprise a commercialisé des produits de la mer non certifiés en tant que certifiés.
- L'entreprise n'est pas en mesure de prouver que les produits de la mer vendus comme étant certifiés sont effectivement certifiés.
- L'entreprise n'a pas résolu une non-conformité majeure dans les délais impartis.
- L'entreprise n'a pas donné son accord pour la tenue de l'audit de surveillance ou de renouvellement de la certification dans les délais octroyés.
- MSCI et/ou ASCI a retiré le contrat de licence d'utilisation du logo d'une entreprise, et l'entreprise ne s'est pas conformée aux instructions dans les délais impartis.
- L'entreprise ne se conforme pas aux exigences du MSC en matière d'audit des conditions de travail par une tierce partie et omet d'en informer l'auditeur dans les 2 jours.

À compter du jour de la suspension, le produit ne peut plus être vendu comme certifié et votre entreprise doit en informer ses clients par écrit.

Pour qu'une suspension soit levée dans les 30 jours, un plan d'actions correctives, incluant l'analyse des causes fondamentales, devra être accepté par l'organisme de certification et mis en place par votre entreprise.

Procédure relative aux produits non conformes

Si votre entreprise constate une erreur d'étiquetage ou un produit non conforme et le signale à l'organisme de certification, celui-ci ne suspendra pas votre certificat dans la mesure où vous avez correctement suivi la procédure relative aux produits non conformes. Néanmoins, votre entreprise est susceptible d'être suspendue si cette situation se renouvelle.

Se conformer aux exigences relatives au travail forcé et au travail des enfants

Le MSC et l'ASC ont apporté des modifications au programme Chaîne de Garantie d'Origine afin de mieux garantir que les produits MSC/ASC ne sont pas associés au travail forcé ou au travail des enfants. Cela signifie que vous pourriez avoir besoin d'un audit des conditions de travail dans le cadre de votre certification MSC.

Vous devrez vous soumettre à un audit des conditions de travail si vos activités en lien avec la chaîne de garantie d'origine incluent la transformation (y compris comme sous-traitant ou par le biais d'un transformateur sous-traitant), le conditionnement, le reconditionnement ou la prise en charge directe de produits de la mer depuis une source certifiée, sauf si vous êtes en mesure de démontrer que vous présentez un niveau de risque faible selon au moins deux des indicateurs suivants :

- [Processus d'évaluation des Risques Pays pour SA8000](#)
- [Indice de la Confédération Syndicale Internationale des droits dans le monde](#)
- Ratification d'au moins cinq Conventions des Nations Unies sur le travail forcé ou le travail des enfants, la traite des êtres humains, les produits de la mer / la pêche ([C188](#), [C105](#), [C182](#), [C29](#), [Protocole à C29](#), [Protocole de Palerme](#), [Convention de l'ONU relative à l'esclavage \(1926\)](#), [Convention supplémentaire relative à l'abolition de l'esclavage \(1956\)](#), [Accord relatif aux mesures du ressort de l'État du port \(PSMA\)](#)).
- [Liste du Département du Travail des États-Unis des biens issus du travail des enfants ou du travail forcé](#)

Votre auditeur vous informera du niveau de risque de votre pays avant le jour de votre audit.

Si vous devez vous soumettre à un audit des conditions de travail, celui-ci doit :

- se dérouler sur site
- être effectué par un auditeur tiers indépendant
- faire partie des programmes d'audit des conditions de travail reconnus par le MSC
- répondre aux critères de performance du programme d'audit des conditions de travail correspondant.

Programmes d'audit des conditions de travail reconnus par le MSC	Vous devrez répondre aux critères de performance de ces programmes
Initiative de conformité sociale en entreprise d'Amfori	Aucun problème de Tolérance Zéro détecté lors de l'audit
SEDEX SMETA	Aucun Point Critique de l'Entreprise détecté lors de l'audit
Référentiel SA8000 de Social Accountability International	Un certificat SA8000 valide

Tolérance zéro et Point critique de l'entreprise sont des problèmes de droit du travail graves qui nécessitent une action immédiate. Cela peut inclure une infraction à la législation locale qui constitue une violation grave des droits de l'homme des travailleurs ou une violation flagrante des droits de l'homme. Pour en savoir plus sur le [Protocole BSCI de Tolérance Zéro d'Amfori](#) et le [Guide de non-conformité SEDEX - SMETA](#) veuillez cliquer sur les liens correspondants.

Vous devrez également respecter le programme d'audit défini par le programme d'audit des conditions de travail. Cela pourrait être tous les six mois, tous les ans ou tous les 2 ans.

Pourquoi le MSC a-t-il choisi ces programmes d'audit des conditions de travail ?

Le MSC a choisi de reconnaître ces programmes, car ils sont :

- Mondialement reconnus
- Couramment utilisés dans le secteur des produits de la mer.

Comment le MSC a-t-il choisi les indicateurs de notation du risque ?

Le MSC a mené une vaste consultation externe pour s'assurer que les indicateurs de notation du risque étaient appropriés, efficaces et efficaces. Les indicateurs ont été sélectionnés, car ils sont :

- Mondialement reconnus
- Couramment utilisé dans les méthodologies d'évaluation des risques dans le secteur des produits de la mer
- Dotés d'une méthodologie transparente
- Favorisés par les parties prenantes
- Le cas échéant, spécifiques au travail forcé et au travail des enfants et/ou aux produits de la mer.

Comment devrez-vous démontrer à votre auditeur de Chaîne de Garantie d'Origine que vous vous conformez aux programmes pertinents ?

Pour démontrer à votre auditeur que vous vous conformez aux programmes pertinents d'audit des conditions de travail, il peut vous être demandé de fournir un certificat à votre auditeur.

Vous devrez peut-être également vous connecter à la plateforme ou au portail du programme. Il se peut que les audits de conformité sociale et l'accès à cette plateforme soient placés sous la responsabilité d'une autre personne de votre entreprise. Si tel est le cas, vous devez vous assurer que cette personne soit disponible le jour de l'audit de Chaîne de Garantie d'Origine afin de disposer des conclusions de l'audit des conditions de travail.

Qu'arrive-t-il si vous ne vous conformez pas ?

Si, à tout moment, vous ne répondez pas aux critères de performance en matière de conditions de travail tels qu'ils sont définis dans le Référentiel Chaîne de Garantie d'Origine (par exemple, un problème de Tolérance Zéro est détecté lors de votre audit BSCI d'Amfori), vous devez en informer l'organisme de certification dans les 2 jours ouvrables. Vous aurez alors 30 jours pour résoudre le problème afin de conserver votre certificat Chaîne de Garantie d'Origine.

Période de grâce

Le MSC/ASC reconnaît que la planification des audits des conditions de travail peut nécessiter du temps et des efforts supplémentaires. Pour cette raison, nous disposons d'une période de grâce pour permettre aux entreprises d'assurer la transition.

Lors de votre premier audit selon le nouveau Référentiel Chaîne de Garantie d'Origine (initial, de surveillance ou recertification), vous n'avez pas besoin de vous soumettre à un audit des conditions de travail. On vous demandera simplement de [signer une déclaration](#) selon laquelle vous acceptez de réaliser l'audit des conditions de travail lors de votre prochain audit de Chaîne de Garantie d'Origine.

Vous avez donc environ 12 mois à partir de la date d'audit pour mettre en place un audit du travail.

Restez en contact avec votre organisme de certification

Bien que la majorité de vos communications avec votre organisme de certification traiteront de votre audit, il est parfois nécessaire de les contacter en dehors de votre audit programmé.

Informez votre organisme de certification des changements

Vous devrez informer votre organisme de certification si vous :

- Trouvez un produit non conforme (informer dans les 2 jours)
- Recevez des nouvelles espèces certifiées (informer dans les 10 jours)
- Recevez un produit certifié par un nouveau fournisseur (informer dans les 10 jours)
- Désignez un nouveau membre du personnel comme interlocuteur Chaîne de Garantie d'Origine (informer dans les 10 jours)
- Vous ne répondez pas aux critères de performance des conditions de travail du Référentiel Chaîne de Garantie d'Origine (par exemple, un problème de Tolérance Zéro est détecté lors de votre audit AMFORI) (dans les 2 jours).
- Changez d'organisme de certification
- Déposez une plainte contre votre auditeur ou organisme de certification.

Demandez l'approbation écrite de votre organisme de certification si vous envisagez de :

- Mettre en place une nouvelle activité qui ne fait pas déjà partie du champ d'application de votre certificat
- Utiliser un nouveau transformateur ou une nouvelle entreprise de conditionnement sous-traitant pour des produits de la mer certifiés
- Acheter un produit certifié selon un programme qui partage la Chaîne de Garantie d'Origine du MSC (p. ex. ASC)
- Ajouter un nouveau site à votre certificat. L'ajout d'un nouveau site au certificat nécessite un audit initial complet du nouveau site par l'organisme de certification
- Manipuler des produits de la mer provenant d'une pêcherie en cours d'évaluation
- Changez l'adresse du site ou le nom de l'entreprise.

Tableau 1: Définitions des activités du champ de certification : Les activités de votre entreprise seront classées dans votre certificat Chaîne de Garantie d'Origine. Les activités et les définitions les plus courantes sont énumérées ci-dessous :

Commerce du poisson (achat/vente)

Ceci est probablement applicable à toutes les entreprises, à l'exception des sous-traitants qui n'assument pas la responsabilité légale du produit certifié (Il existe également des sous-catégories du champ d'application pour le commerce de farine de poisson et le commerce d'huile de poisson)

Stockage

Entreprises détenant des produits certifiés dans une zone de stockage

Transport

Entreprises responsables du transport de produits certifiés dont elles ont la responsabilité légale

Distribution

Entreprises recevant des conteneurs, des palettes ou autres contenants scellés de produits certifiés dont elles n'ont pas la responsabilité légale (qu'elles soient ou non divisées en unités plus petites) et les livrant aux clients ou aux autres membres de leur groupe

Commerce de gros

Entreprises recevant des conteneurs, des palettes ou autres contenants scellés de produits certifiés dont elles assument la responsabilité légale et les vendant aux clients ou aux autres membres de leur groupe

Conditionnement/reconditionnement

Lorsque l'emballage est remplacé, mais que le produit reste le même

Transformation

Comprend la transformation primaire ou secondaire, la transformation à valeur ajoutée, la préparation du poisson ou toute autre activité lors de laquelle le produit est modifié (à l'exception de la « vente au détail au consommateur » et de la « restauration du consommateur [y compris à emporter/livraison] »).

Transformation sous-traitée

Tout titulaire de certificat assurant la transformation pour le compte du propriétaire du produit (il n'est pas légalement propriétaire des produits de la mer)

Utilisation d'un transformateur sous-traitant

Tout titulaire de certificat faisant appel à un soustraitant pour transformer ou reconditionner un produit certifié pour son compte

Vente au détail au consommateur

Lieux où le produit est acheté, emporté et préparé par le consommateur. Cela concerne les rayons marée chez les distributeurs, les poissonneries et les marchés vendant directement aux consommateurs

Restaurant/ Vente à emporter

Toute activité de restauration lors de laquelle le produit est préparé sur site et vendu directement aux consommateurs

Les Référentiels Chaîne de Garantie d'Origine du MSC

	Version par défaut	Version pour les entreprises en lien direct avec le consommateur	Version pour les groupes
À qui cela est-il destiné ?	Pour les entreprises disposant d'un ou de plusieurs sites commercialisant des produits de la mer certifiés, par exemple un négociant opérant depuis un bureau unique ou un transformateur possédant plusieurs usines.	Pour les détaillants, les restaurants, les traiteurs et les rayons de poisson frais de toutes tailles qui cherchent à vendre des produits de la mer certifiés directement aux consommateurs finaux.	Pour les organisations disposant d'un bureau central et de nombreux sites de distribution, de transformation ou de négoce de produits de la mer certifiés, tels que les coopératives, les franchises et les entreprises à intégration verticale.
Tenue des enregistrements	Les enregistrements doivent être conservés pendant trois ans, ou davantage si la durée de conservation du produit certifié s'étend au-delà.	Les enregistrements doivent être conservés pendant 18 mois.	Les enregistrements doivent être conservés pendant trois ans, ou davantage si la durée de conservation du produit certifié s'étend au-delà. Le responsable du bureau central/du groupe doit tenir un registre de site à jour.
Fréquence des audits	Tous les sites ont des audits réguliers. Les audits peuvent être effectués sur site ou à distance tous les 12 ou 18 mois, en fonction du niveau de risque de l'entreprise.	Le bureau central, les sites d'exploitation et un échantillon de sites en lien direct avec le consommateur sont audités sur place une fois par an. En fonction du niveau de risque de l'entreprise en lien direct avec le consommateur, un certain pourcentage de sites sera audité avec un préavis minimal (48 heures).	La direction du bureau central/du groupe et un échantillon de sites sont audités sur place une fois par an. La taille de l'échantillon dépend du niveau de risque du groupe.
Non-conformités lors des audits et règles de suspension	Une non-conformité peut être signalée à l'encontre de n'importe quel site. Les sites peuvent tous voir leur certificat suspendu séparément.	Les non-conformités sont soulevées à l'encontre du bureau central. La suspension affecte l'ensemble du certificat de l'entreprise en lien direct avec le consommateur. Si un produit non certifié est vendu en tant que produit certifié à la suite d'une erreur humaine isolée sur un site, une non-conformité majeure est soulevée plutôt que d'entraîner une suspension immédiate.	Des non-conformités peuvent être soulevées à l'encontre des sites individuels et/ou de la direction du bureau central/du groupe. Les suspensions peuvent être spécifiques à un site, à des strates ou à l'ensemble du groupe.
Audits et examens internes	Aucune exigence d'audit interne.	Audits internes facultatifs	Audits et examens internes obligatoires.
Formation	Tout le personnel responsable doit être formé.	Exigences de formation strictes pour tout le personnel responsable. Les archives des programmes de formation doivent être conservées.	Tout le personnel responsable doit être formé. Les archives des programmes de formation doivent être conservées.

Contactez-nous :

Marine Stewardship Council (MSC)

www.msc.org/commercial-contacts
info@msc.org



@MSCpechedurable #MSCcertified



/marine-stewardship-council



/pechedurablemsc

Aquaculture Stewardship Council (ASC)

[www.asc-aqua.org/what-you-can-do/
get-certified/chain-of-custody](http://www.asc-aqua.org/what-you-can-do/get-certified/chain-of-custody)

info@asc-aqua.org



@asc_aqua



/aquaculture-stewardship-councilz

© Marine Stewardship Council 2019

Tous les détails de ce document sont exacts au moment de sa publication. Ceci n'est qu'un document d'orientation ; si des problèmes d'interprétation venaient à se poser en ce qui concerne les sujets couverts dans cette publication, le texte des documents anglais du Programme MSC prévaudra dans tous les cas.